

Affaire suivie par : **Julien MONOT/Service de l'Urbanisme**

| |
|---|
| DIVISION DE PROPRIETE |
| Dossier n° : DIV 2023 003 Accordée le : 05/06/2023 |

Arrêté municipal n°23/093/DBA du 05 juin 2023

Autorisant la division de la propriété foncière constituée du lot n°316 en 2 lots numérotés 344 et 345 et un surplus numéroté 343 de la section KOUTIO, commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Impôts ;

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU l'arrêté municipal n° 22/414/DBA du 05 juillet 2022 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

VU l'avis favorable de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/DS/23/23 en date du 14 février 2023 ;

VU l'avis d'EEC, référencé 5702 23 en date du 1^{er} mars 2023 ;

VU l'avis du SMTU par courrier électronique en date du 13 mars 2023 ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 28416-2023/2-REP/DAEM en date du 30 mars 2023 ;

VU la demande de division de terrain présentée par :

Le Cabinet de géomètre expert THEOME

Déposée le : 08 février 2023

Pour un terrain appartenant à **Monsieur ROBERT Thierry**